

Expéditions négrières françaises vers la Guyane dans la première moitié du XVIIIe siècle

Pierre Bardin (novembre 2025)

Complément à l'article « Histoire de la Guyane jusqu'en 1763 »

Le *Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIIIe siècle* de Jean Mettas présente notamment le nombre de Noirs transportés et les pertes importantes subies dans la traversée.

Voici le relevé des navires négriers armés à Nantes (volume 1), Le Havre et Bordeaux (volume 2), arrivés en Guyane au XVIIIe siècle. En référence, l'année et le numéro du voyage.

Nantes

Le premier navire à se présenter en rade de Cayenne, le 12 décembre 1709, se nommait le Saint Joseph. Il avait fait sa traite à Juda (Ouidah dans le Bénin actuel), embarquant 300 noirs sur lesquels 11 moururent pendant la traversée. Ce sont donc 289 captifs, qui furent rapidement vendus (1709/4).

Il faudra attendre 4 ans pour voir arriver *La Généreuse*, le 1^{er} octobre 1713, après avoir traité 95 noirs à Juda ; il en perdit 14 pendant la traversée. La vente des 81 survivants permit au capitaine d'écrire « Le besoin que les habitants ont des nègres leur fait acheter plus cher et à des prix excessifs. Les mâles 600 livres et les femelles 550. Jamais on ne les avait achetés que 500. » (1713/29).

Le 12 janvier 1714, le navire *La Gracieuse* sera obligé de relâcher à Cayenne, ayant perdu 58 noirs sur un chargement initial de 287, au cours d'une traversée décrite par le capitaine comme dure, par des vents contraires, des pluies, des jours calmes, ce qui montre le passage à travers ce phénomène équatorial, toujours connu de nos jours, nommé le Pot au Noir, qui encaimait les navires pendant des jours, des semaines, cause entre autres de mortalité parmi les captifs enfermés à fond de cale. En partance pour la Martinique, ce navire avait été obligé de s'arrêter par manque d'eau, de vivres et de bois. Trois noirs furent vendus, un pour 625 livres, deux plus jeunes pour 1 100 livres. Le navire repartit pour la Martinique effectuer la vente (1713/31). A titre de comparaison, le même mois, un autre navire avait vendu 400 captifs à la Martinique.

Le 8 avril 1715 sont vendus 60 captifs arrivant du Cap Lahou (Côte d'Ivoire actuelle) ; 7 moururent à Cayenne entre le 8 avril et le 10 mai. Le navire est condamné le 24 avril (1714/45).

Le 17 février 1716 sont vendus 125 noirs sur 230 traités à la rivière du Gabon. La traversée de 4 mois, dans les conditions connues, en a vu périr 105, de maladies et à cause d'une révolte (1715-63).

Le 22 juin 1719, d'un navire destiné à la Martinique, sont vendus 24 captifs sur 42, 5 hommes, 14 femmes, 4 garçons et 1 fille (1718-111).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Du 7 au 23 septembre 1726, achat de 173 captifs sur 450 venant de Juda. Le navire poursuit sa route vers Saint Domingue pour en vendre 253 puis revient à Cayenne y laisser 14 noirs « extrêmement malades ». Pendant cette traite, 13 marins étaient morts à la barre de Juda, en mer ou aux Antilles (1726-185).

Le 13 septembre 1727, achat de 101 captifs venant du Cap Lahou (1726/194).

Le 23 février 1728 une cargaison, dont le chiffre n'est pas donné, rapporte 95 600 livres. Le navire brûle à Cayenne (1727/198).

Le 22 novembre, 260 Noirs traités (1728/212).

Le 1^{er} septembre 1729, achat de plusieurs captifs sur une cargaison de 341 d'un navire destiné à la Martinique obligé de relâcher à Cayenne par manque de vents (1729/219).

Le 5 août 1730, vente de 124 captifs à 1 900 livres le « ménage » (sic). Cette appellation ne sera plus retrouvée malgré tous les actes consultés (1729/235).

Le 9 avril 1731, escale forcée d'un navire destiné à la Martinique, avec 157 captifs survivants d'un embarquement de 201, venant de Gabingue (sic pour Cabinda en Angola). 74 seront vendus à Cayenne où le capitaine décidera de rester (1730/243).

En février 1738 arriva à Cayenne le navire *Le Vainqueur* dont 8 marins sur un équipage de 16 hommes s'étaient mutinés, tuant officiers et matelots et noyant 299 des 341 captifs. Les 42 survivants les dénoncèrent aux autorités. Un mutin s'étant noyé, 2 furent roués vifs, 1 brûlé et 3 condamnés aux galères (1737/314).

Les arrivées continueront, plus ou moins espacées mais plus importantes et régulières que celles venues du Havre et de Bordeaux.

Le Havre

En 1720 Cayenne achète 45 captifs d'un chargement de 50 (20/2469).

Le 4 janvier 1722, sont vendus 79 captifs venant du Cap Lahou (Côte d'Ivoire actuelle) : 6 hommes, 28 femmes avec 3 enfants à la mamelle, 19 garçons et 23 filles. Il n'y avait eu aucun mort dans la traversée (26/2475).

Le 20 juin 1723, vente de 78 captifs, sur 80 achetés à Gorée, qui rapportent 46 800 livres à l'armateur (28/2477).

En octobre 1724 la Compagnie des Indes fait partir le navire *L'Expédition* « pour aller sur la côte d'Afrique acheter des nègres esclaves, embarqués à Juda pour aller les porter à Cayenne. » Cette traite va connaître une « longue, pénible et ennuyeuse traversée » (sic) au cours de laquelle la moitié des 132 noirs mourut. Seuls 66 survivants, dont on peut imaginer l'état physique, furent vendus à Cayenne le 26 août 1725. Cette tragique équipée a été racontée par le Père Labat dans

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Le voyage du chevalier Desmarais en Guinée et dans les isles voisines (Paris 1730).
Ce mortel voyage a sans aucun doute connu la traversée du Pot au Noir.

Il faudra attendre 20 ans pour voir arriver fin novembre 1744 un autre navire havrais, avec 180 noirs Congos (44/2493).

Bordeaux

Le premier navire de traite destiné à la Guyane est *Le Jupiter*, parti le 14 septembre 1743, arrivé à Cayenne plus d'un an après, en octobre 1744, avec une cargaison de 286 captifs, peut-être des Congos, tous vendus en un jour. L'ordonnateur d'ALBON écrit : « Mais quant au recouvrement, j'ai tout lieu de douter que cet empressement des habitants soit suivi d'exactitude à remplir le terme de leur engagement. » Le navire quitte la Guyane un an plus tard, le 15 septembre 1745 (40/1476).

La colonie attendra 7 ans avant de revoir un navire bordelais accoster, le 28 mai 1751. En partance pour la Martinique, après avoir traité 180 Congolais sur la Côte d'Angole (Angola actuel), il fut obligé de s'arrêter en raison de son mauvais état, ayant également perdu une grande partie de son équipage, ainsi que la cargaison, atteints de scorbut. Ne pouvant aller plus loin, le capitaine se résigna à vendre. Après avoir guéri ses nègres (aurait-il dit), il les vendit très cher. Le gouverneur qui rapporte ces faits précisera que « Les Congos ne sont pas aimés, sujets au marronage et peu propres aux travaux. » (60/1496 et Colonies C/14/21).

Aucun autre navire avant le 6 septembre 1769, soit 18 ans après : 420 Noirs « en bon état », vendus fort cher (126/1562 et Colonies C/14/39).

La disparité des armements pour la traite avec la Guyane ou les Antilles françaises est ainsi mise en évidence.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)